



REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

Informations bi mensuelles N° 5
15 Octobre 2011

Réforme du médicament / Visiteurs médicaux :
Vote de l'Assemblée Nationale.

Sommaire :

Réforme du médicament /
Visiteurs médicaux

Projet de loi de finances
pour 2012 : mesures sociales

Le Socle de Protection
Sociale mondial

Contribution de 35 € pour
recours en justice

Taxation des complémentaires
santé : le bras de fer
continue !

L'Assemblée Nationale a voté le 4 Octobre dernier le projet de loi renforçant le contrôle des médicaments. Ce texte qui veut refonder en urgence le système de sécurité sanitaire des produits de santé après l'affaire du Médiateur, sera discuté prochainement au Sénat.

Quelle est l'économie de cette réforme?

Amélioration de la transparence des liens d'intérêts :

Cette mesure vise à restaurer la confiance dans les décisions prises : Transparence des liens entre les industriels et les experts mais aussi entre les entreprises du médicaments et les professionnels de santé :

Associations de professionnels de santé, étudiants en médecine et en odontologie, établissements de santé, associations de patients, fondations, organes de presse spécialisés, sociétés savantes et sociétés ou organismes de conseils intervenant dans ces secteurs.

Mise en place d'une nouvelle gouvernance des produits de santé:

L'Agence Nationale de Sécurité et des produits de santé (ANSM) est chargée d'évaluer les bénéfices des produits ainsi que les risques tout au long de leur cycle de vie, et de réévaluer régulièrement le rapport bénéfice /risque.

Renforcement de la pharmacovigilance :

Des études postérieures à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) peuvent être demandées au laboratoire. Des mesures peuvent être également prises visant à modifier, suspendre ou retirer les AMM, ou interdire la délivrance de certains médicaments. Il est prévu par ailleurs un encadrement des prescriptions hors AMM avec création de Recommandations temporaires d'utilisation (ATU).

Refonte de la profession de visiteurs médicaux

Cette réalité décrite dans le numéro 4 de **Regards Croisés sur la Protection Sociale** prend malheureusement corps !



EDITO

Sur fond de crise financière internationale, la France fait pâle figure avec des mesures budgétaires qui se traduisent par l'imposition de la santé !

Les enjeux sont pourtant bien identifiés : il nous faut pérenniser un système de Protection Sociale qui a fait ses preuves et que d'autres nous envient.

Portons nos regards sur le projet de mise en place d'un Socle de Protection Sociale dans les pays en développement.

Cette année, c'est en effet, la dimension historique donnée au G20. Saluons cet important défi social porté de façon forte à l'occasion du sommet des chefs d'état prévu à Cannes les 3 et 4 novembre prochain.

Danièle Karniewicz
Secrétaire Nationale
Secteur Protection Sociale

LA POSITION DE LA CFE CGC :

Ce projet de loi n'apporte que de pâles réponses aux problématiques mises en avant à la suite de l'affaire du Médiateur, notamment par rapport aux règles d'autorisation de mise sur le marché.

Il ne règle pas non plus la politique du prix du médicament et des remboursements.

En revanche, l'étude d'impact du projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale montre que ces mesures font peser une menace réelle sur l'emploi des visiteurs médicaux avec une suppression d'emplois estimée à 1 500 postes.

En effet, nonobstant l'amendement adopté excluant la visite collective pour les médicaments de prescription hospitalière, les députés ont adopté la mise en place à titre expé-

mental de la visite médicale collective à l'hôpital.

Il ne faut pas se tromper :

Les visiteurs médicaux ne sont pas les responsables de l'affaire du Médiateur !

Les visiteurs médicaux ne sont pas à l'origine de la défaillance de notre système de santé publique !

Le Projet de loi de finances pour 2012 : les mesures sociales

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2012 a été adopté le 28 septembre par le Conseil des Ministres.

Le déficit du budget de l'Etat de 95,5 Md € pour 2011 est ramené à 81,8 Md € en 2012.

Quelles sont les mesures sociales de ce projet de loi ?

Prorogation des Zones Fran-ches Urbaines (ZFU) :

Le dispositif d'exonérations fiscales et sociales accordées aux entreprises situées dans les ZFU est reporté de 3 ans. (Créées depuis 1996 pour favoriser l'emploi dans les zones défavorisées, ces zones devaient être supprimées au 31 décembre 2011)

Nouveau prélèvement sur le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) :

Ce prélèvement de 300 Ms € est affecté au financement des organismes de formation professionnelle.

Mesures relatives à l'inser-tion :

Pérennisation ou prolonga-tion des dispositifs en faveur de l'insertion :

Contrats aidés :

Majoration à 105% du taux de prise en charge des contrats d'insertion conclus sous la forme de contrats d'accompagnement dans l'emploi dans les ateliers et chantiers d'insertion.

RSA jeunes :

Le financement intégral à titre dérogatoire du RSA (socle et activité) versé aux jeunes de moins de 25 ans par le FNSA (Fonds National de Solidarité Active) est re-conduit en 2012.

Allocation de solidarité :

Pole emploi prend en charge la gestion du recouvrement de toutes les allocations indument versées pour son propre compte et pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité qui finance l'allocation de solidarité spécifique (ASS).



LE PLF 2012

Contribution de 35 € pour recours en justice

CONTRIBUTION DE 35 € POUR TOUT RECOURS EN JUSTICE

La loi de finances rectificative pour 2011 du 29 juillet 2011, à effet du 1er Octobre, a instauré une contribution de 35 € demandée aux justiciables pour tout recours en justice introduit depuis cette date.

Certaines instances sont exclues du champs d'application de cette loi et conservent des procédures gratuites.

Cela concerne:

Le tribunal des affaires de sécurité sociale

Le tribunal du contentieux de l'incapacité ; la cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail

Les cours d'appel et la cour de cassation statuant dans ces contentieux.

LE SOCLE DE PROTECTION SOCIALE MONDIAL

Inscrire les enjeux sociaux comme une composante à part entière des priorités données au G 20, confère un caractère historique à ce sommet.

Environ 40 % de la population mondiale se trouve en dessous du seuil de pauvreté international fixé à 2 dollars par jour (1,4 €).

Face à ce constat alarmant, le principe d'un Socle de Protection Sociale (SPS) a été retenu comme l'une des neufs initiatives susceptibles au plan international de faire face aux effets de la crise économique.

Ce concept a été largement reconnu et accepté lors de diverses conférences internationales, nationales et régionales.

Le périmètre du SPS a été précisé :

« Un minimum de protection sociale des individus et des familles doit être accepté comme faisant partie intégrante du socle socio économique de l'économie mondiale. »

Le SPS est constitué de deux composantes :

- Un ensemble de droits et de transferts sociaux (en espèces ou en nature) pour assurer une garantie de revenus minimum et des moyens de subsistance pour tous.

- Une offre d'un niveau essentiel de biens et de services (santé, eau et installations sanitaires, nourriture, logement et autres services sociaux).

Des expériences internationales ont déjà ouvert le chemin :

Cap Vert (régime de protection sociale), Brésil (programme Bolsa Familia), Zambie (système de transfert en espèces), Thaïlande (régime de santé universelle), Inde (régime rural de garantie de l'emploi)...

Michelle BACHELET, Présidente du groupe consultatif mondial du SPS, (ancienne présidente du Chili) démontre dans un rapport récent la faisabilité d'un tel processus :

« Le socle est nécessaire non seulement pour des raisons humanitaires mais aussi par souci d'efficacité économique. »

Aujourd'hui, 5, 1 milliards d'individus, soit trois quart de l'humanité, ne bénéficient pas d'une couverture sociale dans le monde. « Un énorme gaspillage de potentiel économique et humain » constate le rapport BACHELET.

Les principes avancés par cette dernière sont en

rupture avec l'idée reçue selon laquelle la Protection Sociale demeure improductive.

L'analyse amène, en effet, à constater que la productivité et les salaires de ceux qui ont bénéficié de programmes de santé adaptés sont plus élevés.

La protection sociale n'est pas non plus un luxe pour les pays développés et inaccessible aux pays pauvres.

Enfin, c'est la première fois que la Protection Sociale est appréhendée non seulement comme un enjeu strictement national mais également international.

Parmi les priorités de la Présidence française du G20 en 2011 figure donc l'extension du Socle de Protection Sociale.

Position de la CFE-CGC :

Cette approche constitue un véritable défi !

C'est une occasion unique de porter un sujet aussi grave à la connaissance de tous et de trouver les réponses à ce qui constitue le chantier humain le plus important du XXI siècle !

La CFE-CGC ne peut que s'en féliciter !

**SOCLE DE PROTECTION
SOCIAL MONDIAL**

**Taxation des
complémentaires santé**

Taxation des complémentaires santé : le bras de fer continue !



Le 5 Octobre dernier, la CFE-CGC a publié un communiqué de presse portant déclaration commune avec les syndicats de salariés et la Mutualité Française incitant le gouvernement et le parlement à renoncer au doublement de la taxe sur les contrats de santé solidaires et responsables.

Nous avons tous droit à une Sécurité sociale de haut niveau et à une couverture complémentaire solidaire accessible !

Téléphone : 01 55 30 12 17

Télécopie : 01 55 30 13 13

Messagerie : patricia.brouard@cfecgc.fr

Crédit photos : Fotolia